

PREVHOR

Fondation de prévoyance des industries horlogère et microtechnique suisses

Avenue Léopold-Robert 67
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 03 90

info@prevhor.ch

www.prevhor.ch

→ **Formulaire à renvoyer à**

Union des fabricants d'horlogerie
de Genève Vaud Valais UFGVV
4, rue du Conseil-Général
1204 Genève

DEMANDE DE VERSEMENT DES PARTS « PREVHOR »

(à retourner dûment complétée et signée à l'association patronale avec les certificats originaux)

En cas de perte de certificat, merci de remplir le formulaire «renseignements sur les certificats manquants».

TITULAIRE DES CERTIFICATS	
Nom et prénom	No AVS (Sécurité sociale)

NOMBRE DE CERTIFICATS	
------------------------------	--

MOTIF DE LA DEMANDE DE VERSEMENT	
<input type="checkbox"/> 1. Age légal ordinaire AVS <input type="checkbox"/> Versement anticipé dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS	
<input type="checkbox"/> 2. Décès date du décès : <input type="text"/> Joindre la copie du certificat d'hérédité + l'acte de décès + la pièce d'identité de l'ayant droit Existence d'un/e concubin/e reconnu/e par une institution du 2ème pilier <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Nom et prénom du/de la concubin/e <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 3. Invalidité, joindre la copie de la décision de rente A.I. (minimum 70%, rente entière)	
<input type="checkbox"/> 4. A quitté définitivement la Suisse il y a plus de 13 mois, joindre l'attestation de départ de la commune Pour les frontaliers : joindre l'attestation de l'office des migrations	
Date de fin du contrat de travail :	<input type="text"/>

AYANT DROIT (DESTINATAIRE DE LA PRESTATION)	
Nom et prénom	: <input type="text"/>
Rue et No	: <input type="text"/>
No postal et localité	: <input type="text"/>
Téléphone/adresse mail	: <input type="text"/>
Joindre les informations bancaires détaillées (par ex. RIB pour la France)	
Titulaire du compte	: <input type="text"/>
Nom/adresse banque	: <input type="text"/>
Compte IBAN	: <input type="text"/>
BIC / SWIFT	: <input type="text"/>
Remarques	: <input type="text"/>

Dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite, le bénéficiaire perd définitivement tout droit à des certificats futurs après le versement de ses parts. En cas d'information erronée, la Fondation se réserve le droit de demander le remboursement des avoirs versés.

Date: <input type="text"/>	Signature de l'ayant droit : <input type="text"/>	Signature du titulaire : <input type="text"/>
----------------------------	---	---

Date: <input type="text"/>	Timbre et signature association ou entreprise: <input type="text"/>
----------------------------	---